

Nouvelles du Réseau

Numéro 7

Réseau juridique canadien VIH/sida

Juillet 2001

Abonnez-vous à la liste de diffusion!

En mars, le Réseau a lancé la liste AIDSPOLICYLAW, seul *listserv* consacré aux questions juridiques, éthiques et de politiques liées au VIH/sida au Canada. Ce système de communication permet l'échange d'information d'intérêt entre individus et organismes impliqués dans des services juridiques et de défense des droits de personnes vivant avec le VIH/sida, ou intéressés par les politiques publiques liées au sida. Ce forum sert de lien entre des avocats, techniciens du droit, intervenants juridiques du secteur communautaire, activistes, employés d'organismes sida et d'autres organismes s'intéressant à des dossiers juridiques et politiques, et responsables des politiques.

Pour s'abonner – comme l'ont déjà fait 135 personnes – il suffit de remplir un bref formulaire sur le site Web du Réseau, à <<http://www.aidslaw.ca/francais/liste/abonnement.htm>>. Pour information : Thomas Haig à <thaig@aidslaw.ca>.

Victoire partielle dans le dossier immigration

Le 12 juin 2001, en conférence de presse au Parlement d'Ottawa, le Réseau juridique a rendu public *Immigration et VIH/sida : rapport final*. Le même jour, la ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration Elinor Caplan a annoncé qu'elle imposerait comme prévu le test du VIH à tous les réfugiés et immigrants – mais elle a aussi annoncé un changement soulageant la position envisagée en septembre 2000. En effet, Immigration Canada a décidé de ne pas classer les immigrants et réfugiés séropositifs comme une menace à la santé publique, ce qui évite à tout le moins ce motif d'exclusion systématique. La conférence de presse du Réseau et l'annonce de la ministre ont fait les manchettes à bien des endroits au pays.

Le Réseau déplore la décision des autorités de l'immigration canadienne d'opter pour le test obligatoire, mais l'abandon du motif de prétendue menace à la santé publique est en soi une importante victoire, du point de vue du Réseau et d'autres intervenants en faveur de politiques d'immigration justes à l'égard des personnes vivant avec le VIH/sida. Cela signifie qu'aucune personne séropositive ne sera exclue automatiquement au nom de la santé publique. La ministre a aussi affirmé qu'en ce qui concerne les coûts de santé, on procèdera à une « évaluation cas par cas » des demandes – les réfugiés séropositifs et les personnes séropositives qui sont les conjoints, conjoints de fait ou enfants d'un résident du Canada auront l'autorisation de s'installer au Canada, et pour tout autre requérant on procèdera à une évaluation individuelle pour établir si son admission au Canada « risqu[er]ait d'entraîner un fardeau excessif pour les services sociaux ou de santé ».

Nous ne cessons pas notre travail avec ce gain. Le 13 juin, le Réseau a écrit à la ministre Caplan, en demandant de la rencontrer pour discuter de deux autres préoccupations de premier ordre. Premièrement, si le ministère met en œuvre la politique de test obligatoire, Citoyenneté et Immigration Canada doit voir à ce que les médecins désignés, au Canada et à l'étranger, appliquent



La Stratégie
canadienne
sur le VIH/sida

Publié par le Réseau juridique canadien VIH/sida.
Financé par Santé Canada, dans le cadre de
la Stratégie canadienne sur le VIH/sida.

Sommaire

Injection de drogue et VIH/sida . . . 2	Accès mondial aux traitements . . . 6
Nos bureaux sont déménagés . . . 2	Équipe du Réseau : personnel et conseil d'administration 7
Le Réseau amorce un projet de recherche communautaire 3	Dates à retenir 8
L'évaluation confirme l'impact du travail du Réseau 4	Nouvelles ressources 8

Nouvelles du Réseau

Nouvelles du Réseau sert à tenir les lecteurs informés des activités du Réseau juridique canadien VIH/sida et favorise le partage d'information entre ses membres. Il est publié tous les quatre mois par le Réseau juridique canadien VIH/sida.

La soumission d'articles par des membres du Réseau, concernant leurs propres activités dans les domaines du droit, de l'éthique et des droits de la personne liés au VIH/sida, est appréciée et encouragée. Veuillez transmettre toute suggestion d'article ou de note, sous forme électronique, à Anne Renaud :

Nouvelles du Réseau
Réseau juridique canadien VIH/sida
417, rue Saint-Pierre (bur. 408)
Montréal QC H2Y 2M4
Tél. : (514) 3976828
Télec. : (514) 3978570
Courriel : arenaud@aidslaw.ca

© Réseau juridique canadien VIH/sida 2001. Le Réseau encourage la diffusion de l'information contenue dans cette publication. La permission de reproduire du matériel sera accordée à condition que l'origine et la source en soient mentionnées. La rédaction demande que lui soit fourni un exemplaire des publications dans lesquelles des extraits de la présente publication sont utilisés.

ISSN 14880997

Financé par Santé Canada, dans le cadre de la Stratégie canadienne sur le VIH/sida.

Les conclusions, interprétations et opinions exprimées dans cette publication relèvent uniquement de leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement les politiques ou positions officielles de Santé Canada ou du Réseau juridique canadien VIH/sida.

Réseau juridique canadien VIH/sida

Le Réseau est un organisme de charité engagé dans l'éducation, l'analyse juridique et éthique et le développement de politiques. Nous faisons la promotion de réactions au VIH/sida qui :

- mettent en œuvre les *Directives internationales* sur le VIH/sida et les droits de la personne;
- respectent les droits des personnes vivant avec le VIH/sida et de celles autrement affectées;
- favorisent les efforts de prévention du VIH;
- favorisent les soins, le traitement et le soutien des personnes vivant avec le VIH/sida;
- réduisent les conséquences négatives du VIH pour les individus et les communautés; et
- luttent contre les facteurs économiques et sociaux qui accroissent la vulnérabilité au VIH/sida et aux violations des droits de la personne.

Nous produisons et favorisons l'accès à une information et une analyse précises et à jour sur les questions d'ordre juridique, éthique et de politiques soulevées par le VIH/sida, au Canada et au palier international. Nous consultons et donnons la parole à nos membres et à une variété de participants, notamment des communautés de personnes vivant avec le VIH/sida, dans l'identification, l'analyse et la réaction à ces questions et nous relient des gens dont le travail ou les préoccupations les concernent. Nous reconnaissons les implications globales de l'épidémie et nous intégrons cette perspective à notre travail.

Le Réseau est partenaire du AIDS Law Project de l'Afrique du Sud. Il est établi à Montréal et est ouvert aux nouveaux membres. Pour information sur l'adhésion, contacter Anne Renaud : <arenaud@aidslaw.ca>.

des normes adéquates dans l'administration du test. Deuxièmement, le « fardeau » projeté d'un immigrant séropositif, pour les services sociaux et de santé, ne devrait être considéré « excessif » que si l'on s'attend à ce que le coût estimé sur une brève période dépasse la contribution financière potentielle de cette personne, estimée pour la même période, et s'il dépasse aussi la contribution sociale à laquelle on peut s'attendre d'elle.

Le Réseau a par ailleurs fait valoir ces préoccupations dans un exposé devant le Comité permanent de la Citoyenneté et de l'Immigration, le 4 mai 2001. De pair avec d'autres organismes, nous continuons le travail dans ce dossier.

Tous les documents du Réseau au sujet de l'immigration et du VIH/sida sont indexés à : <www.aidslaw.ca/francais/Contenu/themes/immigrationF.htm>. Pour plus de renseignements : Ralf Jürgens à <ralfj@aidslaw.ca>.

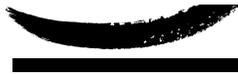
Injection de drogue et VIH/sida – 565 jours sans la réponse promise

Il y a plus de 565 jours, comme suite au rapport du Réseau sur les questions juridiques et éthiques soulevées par l'injection de drogue et le VIH/sida, le ministre de la Santé, Allan Rock, avait répondu en Chambre, à la question d'un député, par une promesse « de donner une réponse détaillée aux recommandations [du rapport] dans les mois à venir » [trad.]. La réponse du ministre est maintenant prête et devrait être dévoilée sous peu.

Entre-temps, le Réseau continue de plusieurs manières son suivi relatif aux recommandations qu'il a formulées.

Nos bureaux sont déménagés

Après trois ans sur la rue McGill, le bureau du Réseau juridique est déménagé au 417 Saint-Pierre, à quelques intersections du précédent, mais dans un espace plus spacieux et lumineux qui offre un meilleur milieu de travail au personnel et au nombre croissant de bénévoles et stagiaires qui collaborent avec nous, sans oublier une pièce plus adéquate pour notre Centre de documentation qui ne cesse de grandir, de même qu'une salle de conférence. Nous sommes déménagés le 15 juin, journée la plus chaude de l'année, et n'avons pas tardé à jouir de la climatisation de notre nouvel espace! Le 7 juillet, à l'occasion du Symposium national de perfectionnement des compétences qui a lieu à Montréal, nous aurons un événement portes ouvertes et nous espérons que plusieurs de nos membres et d'autres participants au Symposium viendront nous visiter, au 417 rue Saint-Pierre, bureau 408, Montréal QC H2Y 2M4 (nos coordonnées téléphoniques sont demeurées les mêmes).



En avril, nous avons commenté le document de travail *Réduire les méfaits associés à l'usage des drogues par injection au Canada*, publié par le Comité consultatif FPT sur la santé de la population et quatre autres comités fédéraux-provinciaux-territoriaux (sur les drogues, le sida, les services correctionnels et la justice). Ce document se veut « la réponse des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux à l'alarme sonnée dernièrement par de nombreux rapports de recherche et des consultations recommandant que des mesures [d'action] soient prises pour réduire les méfaits associés à l'usage des drogues par injection au Canada », entre autres le rapport susmentionné du Réseau. Plusieurs de nos réactions étaient positives, mais le Réseau n'est pas d'accord avec cet énoncé du document FPT : « Bien que de nouveaux fonds puissent être nécessaires à moyen terme, on devrait mettre l'accent, à court terme, sur un processus intensif de consultation intergouvernemental et multilatéral de haut niveau pour faciliter les communications et atteindre un consensus sur les priorités décrites dans ce document. » Notre commentaire à ce sujet est le suivant : « La tragédie du VIH/sida et de l'hépatite C parmi les utilisateurs de drogue par injection se poursuit depuis plusieurs années et au moins une partie aurait pu être prévenue si les gouvernements étaient allés au delà de l'étape des réunions et consultations supplémentaires, au profit d'une réelle action pour faire face aux problèmes immédiats. À certains égards, la situation rappelle celle de la tragédie du sang contaminé, dans les années 80, alors que les décideurs ont fait précisément ce qui se fait à l'heure actuelle dans le dossier injection de drogue : des réunions, des consultations, puis des actions trop tardives. [...] La consultation intergouvernementale et multilatérale de haut niveau évoquée dans le document devrait avoir lieu, mais elle ne doit pas servir d'excuse facile pour retarder encore une action qui se laisse attendre depuis trop longtemps, ni pour retarder l'octroi des fonds nécessaires par les responsables fédéraux et provinciaux/territoriaux pour rendre possible la réalisation des activités proposées à court et à long terme. »

Le commentaire complet du Réseau est accessible à : <<http://www.aidslaw.ca/francais/contenu/themes/loisdrogues.htm>>.

Toujours en avril, Ralf Jürgens a parlé des questions juridiques et éthiques associées à la mise sur pied de lieux d'injection sous supervision, devant le Groupe de travail en matière de recherche sur les sites d'injection supervisés, un comité créé comme suite à l'une des recommandations de *Réduire les méfaits associés à l'usage des drogues par injection au Canada*. L'exposé de Ralf était basé sur le travail effectué lors d'un stage de sabbatique au bureau du Réseau, par Ian Malkin, professeur adjoint de droit à l'Université de Melbourne, en Australie (voir à ce sujet *Nouvelles du Réseau* (5), p. 7).

De plus, Jennifer Gold, étudiante en droit qui travaille présentement au Réseau à titre de stagiaire, s'affaire à un projet sur les questions éthiques avec lesquelles sont aux prises les fournisseurs de soins et services de santé auprès d'utilisateurs de drogue par injection séropositifs ou vulnérables au VIH. Entre autres questions sur lesquelles Jennifer se penchera au cours de l'été : les questions éthiques pour les fournisseurs de services qui travaillent dans des milieux où l'échange de seringues est proscrit (i.e. nos prisons); les questions éthiques liées à la provision de matériel d'injection stérile à des mineurs; et celles qui ont trait à la création de lieux d'injection sous supervision.

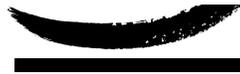
Pour de plus amples renseignements sur les activités du Réseau dans ce domaine : Ralf Jürgens à <ralfj@aidslaw.ca>.

Le Réseau amorce un projet de recherche communautaire

L'élaboration de saines politiques publiques qui promeuvent et protègent la santé, aux niveaux de l'individu, des communautés et des populations, est plus adéquate (et plus probable) si des conclusions de recherches fiables sont disponibles pour appuyer les meilleures options. Or, les données sur le rôle des lois et politiques en tant que déterminants structurels de la santé sont peu développées. Quelles données et connaissances sont nécessaires, pour informer l'élaboration de lois et de politiques afin qu'elles constituent des lignes de conduite publique saines, du point de vue de l'impact sur les droits de la personne et sur la santé publique? Comment s'y prendre pour dégager de telles connaissances? Pour répondre à ces interrogations, le Réseau a présenté une demande de financement au Programme national de recherche et développement en santé (PNRDS), en septembre 2000, dans le cadre du volet de recherche communautaire de la Stratégie canadienne sur le VIH/sida. En juin 2001,

après avoir étayé l'information à l'intention des examinateurs du projet et après l'obtention d'un certificat d'approbation éthique, nous avons reçu des « fonds pour la formulation d'un projet ». Au moment d'écrire ces lignes, nous amorçons le travail dans ce projet qui s'intitule « Des politiques publiques saines : évaluer l'impact que les lois et politiques ont sur les droits de la personne, la prévention et les soins pour le VIH ». Le projet s'articule autour de deux buts :

- (1) Nous voulons identifier la recherche effectuée jusqu'ici et déterminer les besoins de recherche ultérieure, à propos de l'impact que les lois et politiques peuvent avoir sur les droits humains des individus et au sein des communautés aux



prises avec le VIH/sida ou avec une vulnérabilité à cet égard, de même que des manières par lesquelles leur santé en est affectée.

- (2) Partant de ces éventuels constats, nous identifierons une problématique ou un domaine où un tel type de recherche est nécessaire, puis nous concevrons un projet pour l'étude des retombées des lois et des politiques, sur le plan des droits de la personne et de la santé.

Ce projet de recherche vise à ce que des données de recherche puissent être à la disposition des législateurs élus, des responsables gouvernementaux des politiques, des juges ainsi que des individus et organismes qui œuvrent aux programmes ou services aux personnes vivant avec le VIH/sida, pour éclairer les choix entre différentes lois ou politiques. En observant des données sur les effets de ces dernières, au chapitre des droits de la personne et de la santé, les décideurs auront la possibilité d'éviter certaines lois, certains jugements, ou certaines politiques qui seraient susceptibles de nuire aux droits de la personne, à la santé individuelle ou à la santé publique en faisant du tort aux efforts de prévention du VIH ou en entravant l'accès aux soins, aux traitements ou au soutien en matière de VIH/sida.

Cette recherche nous amènera à :

- (1) Examiner des rapports et des études, dans des publications médicales, juridiques, de santé publique ou d'autres domaines, qui abordent quelque lien entre la santé des gens (en particulier en relation avec le VIH/sida) et l'adoption ou la mise en œuvre de lois ou politiques qui respectent ou enfreignent les normes des droits de la personne. À titre d'exemple : l'existence d'une loi exigeant qu'une personne divulgue sa séro-

positivité au VIH à certaines personnes, lorsqu'elle est accusée d'un crime, affecte-t-elle la volonté de subir un test du VIH (et/ou le choix d'un test anonyme plutôt que nominatif)? Cela affecte-t-il aussi le choix des personnes auxquelles l'individu choisit de divulguer son état et/ou la manière et la situation pour le faire?

- (2) Procéder à un survol du milieu, pour repérer des thèmes importants où le lien possible entre une loi/politique et un effet sur les droits de la personne et sur la santé devrait être examiné. Pour ce faire, nous inviterons les commentateurs, en entrevue, de quelques individus clés quant à leurs impressions sur les principales problématiques où il est important que l'on comprenne mieux comment le droit peut affecter la prévention du VIH ou l'accès des gens à des soins médicaux ou à des services de soutien.
- (3) Rédiger une synthèse des fruits de l'enquête bibliographique et du survol du milieu. Relativement aux thèmes sur lesquels la recherche existante aura fourni suffisamment de données, le rapport de synthèse tirera certaines conclusions à propos de l'effet des lois et politiques pertinentes sur les droits de la personne et la santé. On y identifiera aussi les domaines où peu de recherche a été effectuée et l'on formulera des recommandations quant aux travaux souhaitables.
- (4) De pair avec un ou plusieurs organismes communautaires et individus expérimentés dans la conception et la réalisation de divers types de recherches, nous procéderons à la conception d'un projet de recherche communautaire de collecte de données sur un thème important au sujet duquel on aura noté un manque et un besoin de recherche pour mieux comprendre le lien entre le droit, les droits de la personne et la santé. Les partenaires de recherche seront repérés pendant les phases de l'enquête bibliographique et du survol du milieu. Après la conception du projet, nous demanderons du financement pour la recherche proprement dite.

Pour information : Richard Elliott à <relliott@aidslaw.ca>.

L'évaluation confirme l'impact du travail du Réseau

Tel qu'annoncé dans *Nouvelles du Réseau* (6), le Réseau a confié à une équipe de consultants l'évaluation de certains aspects de son travail et de ses répercussions. L'évaluation a porté sur trois domaines de notre expertise et de nos programmes : dépistage rapide du VIH, prisons et VIH, et injection de drogue et VIH.

En mars 2001, les consultants ont examiné les activités réalisées par le Réseau dans ces domaines, procédé à 54 entrevues détaillées avec des individus de 30 organismes, puis préparé un rapport d'évaluation qui contient des conclusions et des suggestions pour l'action future, dans chaque domaine. Voici quelques

extraits marquants du rapport d'évaluation (toutes les citations sont des traductions libres de propos rapportés dans ledit rapport) :

- Les répondants considèrent que les publications du Réseau sont « extrêmement exhaustives, complètes et bien documentées ». On les considère comme « des ressources utiles et d'excellents outils de référence pour les responsables des politiques et les groupes de défense des droits ».
- Une grande partie des répondants a souligné le caractère ouvert, inclusif et diversifié des mécanismes consultatifs et collaboratifs du Réseau comme étant l'une de ses réussites. « Ils ont exprimé le sentiment qu'il y a réellement un effort de s'enquérir de leurs opinions et ils se sont dit satisfaits du temps qui leur est accordé pour formuler leurs commentaires ».



- La vaste majorité des répondants a affirmé que le Réseau réussit « à faire porter des problèmes à l'ordre du jour des responsables des politiques, à modifier les pratiques des intervenants auprès de personnes vivant avec le VIH/sida, et à rehausser les compétences et la capacité d'autres organismes ».
- « Sur l'invitation à décrire ce que le Réseau a fait pour parvenir à ses réussites, une grande partie des intervenants concourait à l'idée que la profondeur et la grande qualité de sa recherche, alliées à une analyse compréhensive et détaillée des questions, étaient des facteurs importants. Les répondants considèrent aussi que le processus large et inclusif de consultation utilisé par le Réseau, sa nature collaborative, son engagement à l'égard des enjeux, ainsi que sa crédibilité et son intégrité, étaient des éléments clés de ses succès ».
- Plus des trois quarts des répondants ont affirmé que les efforts du Réseau étaient déclencheurs de changements aux façons dont les prisons réagissent au VIH/sida. De plus, presque tous ont exprimé le sentiment que le Réseau avait « beaucoup d'influence » ou « une certaine influence » dans l'avènement de changements.
- Les répondants ont indiqué que le travail du Réseau devant l'avènement du dépistage rapide du VIH avait réussi à faire connaître aux gens les inquiétudes potentielles à cet égard et à stimuler une analyse plus poussée quant à l'utilisation de ces trousses. « Le Réseau a le mérite d'avoir initié les discussions à ce sujet dans certaines provinces et d'avoir identifié la nécessité que l'on pousse davantage les questionnements. Les provinces qui ont mis en œuvre l'utilisation de ces tests sur une base limitée considèrent que le Réseau a contribué à assurer que ces tests soient adéquatement utilisés. »
- Tous les répondants ont exprimé le sentiment que le Réseau avait « beaucoup d'influence » ou « une certaine influence » en ce qui concerne l'injection de drogue et le VIH/sida. Des répondants ont affirmé que le Réseau avait livré une bonne information et une bonne analyse des questions juridiques, éthiques et de politiques soulevées, qu'il avait amélioré la sensibilisation à ces questions, stimulé la discussion et le débat et réussi à hisser les problèmes sur l'ordre du jour des responsables des politiques.

Le rapport d'évaluation renferme plusieurs excellentes suggestions d'action future, qui sont accompagnées de recommandations de l'équipe d'évaluation quant à des moyens de faire en sorte que nos programmes se prêtent plus facilement à une évaluation continue. Le personnel et le conseil d'administration du Réseau étudient le rapport et sont déjà stimulés à l'idée de mettre en œuvre les recommandations qu'il contient. De toute évidence nous nous réjouissons des conclusions – notamment de celle selon laquelle « le Réseau s'est clairement établi comme une voix importante dans le domaine du VIH/sida. Son travail s'avère, comme en fait foi ce rapport, extrêmement respecté et efficace ».

Pour en savoir plus à propos de l'évaluation des activités du Réseau ou pour obtenir copie du rapport : Glen Bugg à <gbugg@aidslaw.ca>. Le rapport sera accessible sous peu à <www.aidslaw.ca>.

Commentaires et réactions

Les commentaires suivants ont été exprimés à l'équipe d'évaluation par des gens interviewés dans le cadre de l'évaluation des programmes du Réseau.

Leur crédibilité à l'échelle nationale est extrêmement grande. Sans leur efforts soutenus, plusieurs progrès n'auraient pas eu lieu. [...] Ils jouent un rôle crucial.

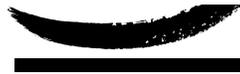
Leur intégrité [est le caractère qui les démarque]. Depuis le premier jour, ils ont livré l'excellence et en conséquence ils se sont acquis crédibilité et respect de la part de tous les intervenants du mouvement, de notre gouvernement, et sur la scène internationale.

Le Réseau a été extrêmement efficace dans le domaine des prisons. Il s'est attaqué à un secteur qui était connu depuis longtemps comme un milieu clos et très rébarbatif au changement. Le Réseau a réussi à maintenir la pression et a forcé le Service correctionnel à se pencher sur les problèmes. Les résultats sont inestimables.

[Le travail du Réseau juridique dans le dossier du dépistage rapide du VIH] a permis au gouvernement d'être proactif (ce qui était crucial), en ce sens qu'il a favorisé un débat intelligent au palier des politiques avant que cela ne se charge d'émotion. Nous avons utilisé les documents du Réseau pour guider nos discussions.

Le rapport [du Réseau] sur l'injection de drogue a réveillé les gens. Cela fut définitivement un catalyseur de notre regard actuel sur les questions de dépendance et d'usage de drogue.

Nous avons aujourd'hui un programme communautaire de méthadone, en partie grâce au solide raisonnement contenu dans les documents du Réseau juridique.



Projet sur l'accès mondial aux traitements

En mai 2001, le Réseau juridique et son organisme partenaire, l'AIDS Law Projet – South Africa (ALP), ont complété un projet conjoint sur les questions juridiques liées à l'accès aux traitements pour les personnes vivant avec le VIH/sida en Afrique du Sud et dans d'autres pays en développement. Ce projet a bénéficié du soutien financier du Programme de petites subventions pour le VIH/sida, créé par l'Agence canadienne de développement international (ACDI) pour consolider les partenariats entre des organismes canadiens de développement ou de lutte contre le sida et des homologues de pays en développement. Le projet présentait trois volets.

Premièrement, Richard Elliott, directeur des politiques et de la recherche au Réseau juridique, a passé cinq semaines à Johannesburg, en avril et mai, à travailler avec l'ALP dans divers dossiers, entre autres :

- assister l'ALP dans sa représentation de la Treatment Action Campaign (TAC) pour l'intervention en cour dans l'affaire *Pharmaceutical Manufacturers Association of South Africa v Republic of South Africa* quant à la validité des mesures législatives visant à améliorer l'accès à des médicaments essentiels;
- préparer un document de travail, *Action for Health and Human Rights*, à propos de stratégies susceptibles de permettre à des organismes canadiens de travailler à l'appui de la promotion du droit aux traitements en Afrique du Sud et dans d'autres pays en développement;
- effectuer des recherches en vue d'une analyse légale conjointe sur l'accès aux traitements et le droit international; et
- effectuer des recherches en vue d'un litige en faveur de mesures de licences obligatoires en vertu du droit sud-africain.

Richard a participé par ailleurs aux discussions et aux séances de planification du personnel de l'ALP concernant le partenariat ALP/Réseau et leurs futures activités communes. Voici un bref témoignage de Richard, à la suite de son expérience :

« Ce fut à la fois un brusque rappel à la réalité et une expérience profondément inspirante. Être au courant de l'ampleur de l'épidémie sud-africaine, intellectuellement parlant, c'est une chose; mais travailler un certain temps en Afrique du Sud avec l'ALP m'a fait voir cette réalité à un niveau beau-

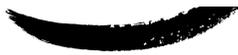
coup plus personnel et émotionnel. Le sentiment d'urgence et de crise est tellement plus palpable, couplé à la pure frustration d'assister à un manque si flagrant de leadership de la part du gouvernement. Pourtant, malgré les nombreuses raisons d'être démoralisé, ce fut incroyablement inspirant de travailler avec l'ALP et la TAC. Ce sont des activistes d'une efficacité incroyable, qui ont réussi à attirer l'attention du monde entier sur la tragédie qui se déroule dans un pays encore aux prises avec l'héritage de l'apartheid, et qui ont réussi à tenir tête à l'industrie la plus lucrative de la planète.

Ce fut un merveilleux exemple de la manière par laquelle la défense des droits et la mobilisation communautaire peuvent et doivent se renforcer mutuellement, pour faire progresser les droits humains et la justice sociale. Les arguments et les preuves qu'ont mis de l'avant l'ALP et la TAC ont été déterminants, pour modifier le cours de cette affaire et pour mettre en relief la faiblesse des arguments légaux présentés par la Pharmaceutical Manufacturers Association. L'ALP et la TAC ont aussi été les piliers de la mobilisation communautaire. Et les protestations, manifestations et campagnes ont donné un poids moral à leurs arguments légaux, tout en captant l'attention du grand public, en ralliant à leur cause l'opinion publique du monde entier et en poussant finalement les fabricants pharmaceutiques à abandonner leur contestation de la législation sud-africaine.

Je constate aussi que la possibilité d'entretenir des contacts personnels directs, sur place et pendant un certain temps, fut d'une très grande valeur. En plus de tous les apprentissages qui découlent d'un travail sur le tas, dans un autre pays et dans des circonstances différentes, les liens personnels avec des collègues qui travaillent à des dossiers communs est une facette importante de la consolidation du partenariat entre le Réseau juridique et l'ALP. »

Deuxièmement, le Réseau a invité une avocate à l'emploi de l'ALP et un chercheur juridique expérimentés dans le droit international en matière de propriété intellectuelle et possédant une connaissance du litige et de la situation, en Afrique du Sud, quant à l'accès aux traitements pour les personnes vivant avec le VIH/sida. En collaboration avec la Coalition interagence sida et développement (CISD) et avec nos partenaires sud-africains de l'ALP, nous avons organisé une journée de rencontre d'organismes et d'experts pour discuter des manières par lesquelles les Canadiens peuvent offrir le meilleur appui possible à l'amélioration de l'accès aux traitements dans les pays en développement. Le Réseau et l'ALP ont par ailleurs rencontré des représentants de l'ACDI et des ministères fédéraux de la Santé, des Affaires étrangères et du Commerce international, de même que de l'Industrie, afin de discuter du dossier sud-africain et du rôle que le gouvernement canadien pourrait et devrait assumer dans l'amélioration de l'accès mondial aux traitements.

En outre, l'ALP a organisé un atelier national de deux jours, en



Afrique du Sud, pour les militants de l'accès aux traitements, aguerris ou néophytes. Plus de 30 participants y ont perfectionné leurs compétences en promotion des droits quant à l'accès aux traitements en tant qu'enjeu des droits fondamentaux de la personne.

Plusieurs activités de suivi sont prévues, dans le cadre du partenariat Réseau/ALP. On met la dernière main au document de travail sur les initiatives canadiennes pour l'action en faveur de l'accès mondial aux traitements et l'on procèdera sous peu à sa distribution. Le Réseau et l'ALP poursuivront leur recherche commune sur les aspects juridiques et de droits de la personne liés à l'accès aux traitements, et poursuivront l'éducation du public pour l'appui aux

efforts des activistes des droits de la personne et de la lutte contre le sida, sur ces fronts. En outre, nous organiserons des activités en partenariat, pendant l'année (ou les années) à venir, relativement à des questions d'accès aux traitements, notamment une conférence satellite au programme de la 14^e Conférence internationale sur le sida, à Barcelone, en 2002.

Pour en savoir plus sur ces dossiers et sur d'autres activités du Réseau dans ce domaine : Richard Elliott à <relliott@aidslaw.ca>.

Équipe du Réseau : personnel et conseil d'administration

Le 15 juin 2001, David Patterson s'est ajouté à notre personnel à titre de directeur des programmes internationaux et de l'accroissement de la capacité. Originaire de Sydney, Australie, David est détenteur d'une maîtrise en Droit (droits de la personne) de l'Université McGill et d'une maîtrise ès Sciences (politiques et gestion publiques) de la faculté d'Études orientales et africaines de l'Université de Londres.

L'association de David avec le Réseau remonte à la création même du Réseau. « Alors que j'étudiais le droit en Australie, j'avais été actif dans le Groupe de travail juridique du AIDS Council of New South Wales; puis après ma graduation, j'ai passé quelques années au sein du personnel du Projet juridique de l'Australian Federation of AIDS Service Organisations » raconte David. « Mais en arrivant au Canada, en 1992, j'ai constaté qu'il n'y existait pas de réseautage national du type que j'avais connu en Australie, à propos des enjeux légaux du sida. C'est alors que j'ai rencontré Ralf Jürgens, et le reste, comme on dit, appartient à l'histoire! »

Après l'obtention de sa maîtrise de McGill, David a travaillé au Programme des Nations Unies pour le développement, à New York, après quoi il a été conseiller en matière de droits de la personne, au Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), à Genève. Ces deux dernières années, il a travaillé à la pige pour l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'ONUSIDA, la Coalition interagence sida et développement (CISD), l'International HIV/AIDS Alliance, le Réseau juridique et d'autres organismes. Alors qu'il résidait à Genève, il était représentant du Conseil international des ONG de lutte contre le sida (ICASO) auprès des Nations Unies, notamment devant la Commission des droits de l'homme.

« Je suis emballé de revenir au Canada et au Réseau juridique, en ce moment où il y a un réel progrès dans l'attention portée à l'épidémie dans les pays en développement, de même qu'au concept d'une approche fondée sur les droits de la personne pour la lutte contre le VIH/sida et pour le développement en général. Le Canada

est un leader mondial dans la promotion et la protection des droits de la personne; et de là, il n'y a qu'un pas pour appliquer cette approche au VIH/sida », affirme David.

Une partie de son travail consistera à développer la capacité de réaction à l'épidémie de VIH au Canada, auprès des institutions canadiennes du domaine légal et de secteurs connexes. « En dix ans, le Réseau juridique a développé un bassin unique et fructueux de connaissances sur les lois et politiques en matière de VIH/sida », fait-il remarquer. « J'ai hâte de travailler à rendre cette information plus accessible pour les intervenants du domaine juridique, les étudiants et d'autres individus qui travaillent auprès de personnes vivant avec le VIH/sida et de communautés affectées par les conséquences de l'épidémie. Il y a quelques modèles, utilisés dans d'autres pays, que nous pourrions mettre à profit dans cette tâche. »

On peut communiquer avec David au (514) 397-6828 (poste 228) et par courriel à <dpatterson@aidslaw.ca>.

Barney Hickey, secrétaire du conseil d'administration du Réseau, s'est mérité un prix d'excellence pour ses contributions exceptionnelles aux soins pour le VIH/sida au Canada, lors de l'assemblée générale annuelle de l'Association canadienne des infirmières et infirmiers en sidologie, à Québec en avril 2001. Nos plus chaleureuses félicitations à Barney!

Des notes biographiques sur tous les membres du personnel du Réseau sont accessibles à <<http://www.aidslaw.ca/francais/lereseau/notrepersonnel.htm>>.



Dates à retenir

Montréal, 21-23 septembre 2001 : A.G.A. 2001 du Réseau et Ateliers de perfectionnement

Points saillants au programme :

- Quatre exposés sur l'accès mondial aux traitements pour le VIH/sida, présentés par le Dr David Roy (Centre de bioéthique, Institut de recherches cliniques de Montréal), Mark Heywood (AIDS Law Project, Afrique du Sud), Richard Elliott (Réseau juridique canadien VIH/sida) et Marie-Hélène Bonin (Médecins sans frontières), la soirée du vendredi 21 septembre.
- L'occasion de commenter et d'enrichir les plans de travail du Réseau juridique, le samedi 22 septembre.
- Quatre ateliers de perfectionnement, le dimanche 23 septembre, sur (1) les lieux d'injection sûrs : questions juridiques, éthiques et de politiques; (2) les programmes d'échange de seringues en prison : le comment et le pourquoi; (3) le test du VIH obligatoire : problèmes et questions; et (4) les questions juridiques et éthiques liées à l'éventualité d'un vaccin anti-VIH/sida.

- Un discours programme, l'après-midi du dimanche 23 septembre, par le juge Michael Kirby, de la Haute Cour de l'Australie, au sujet du VIH/sida et des responsabilités globales.
- Un discours programme consacré aux essais cliniques de la prescription d'héroïne, l'après-midi du dimanche 23 septembre.

Pour vous inscrire, communiquez avec Anne Renaud à <arenaud@aidslaw.ca> ou au (514) 397-6828 (poste 222).

Barcelone, juillet 2002 : Thèmes légaux cruciaux et VIH/sida

Vu le succès de « Les derniers seront les premiers – Thèmes légaux cruciaux et VIH/sida » à Durban, le Réseau et l'ALP ont commencé la planification d'une autre conférence satellite sur le droit et le VIH/sida, dans le cadre de la Conférence internationale sur le sida, à Barcelone en 2002. Le point de mire sera encore les stratégies d'ordre juridique propices au progrès des droits humains des personnes les plus vulnérables au VIH/sida et à la discrimination : personnes qui vivent dans des pays en développement ou qui, même dans des pays industrialisés, souffrent de pauvreté et de marginalisation en plus d'être exposées à un risque élevé de contracter le VIH. Nous afficherons sous peu, ici même, d'autre information sur les préparatifs. Information : Glen Bugg à <gbugg@aidslaw.ca>

Nouvelles ressources

Ces nouvelles ressources publiées par le Réseau sont disponibles sur notre site Web, à <www.aidslaw.ca> et auprès du Centre canadien de documentation sur le VIH/sida (tél. : 1-877-999-7740; courriel aids/sida@cpha.ca) :

- *Immigration et VIH/sida : rapport final*;
- et collection révisée et mise à jour des Feuilles d'information *VIH/sida et prisons*.

D'autres nouvelles ressources sont accessibles aussi sur le site Web, mais en version imprimée auprès d'Éric Nolet <enolet@aidslaw.ca>. Il s'agit de :

- *Immigration et VIH/sida : Foire aux questions* (2^e édition révisée et mise à jour, juin 2001);
- les commentaires du Réseau sur la Réglementation proposée pour l'accès à la marijuana à des fins médicales;
- le mémoire présenté par le Réseau au Comité permanent de la Justice et de l'Immigration, au sujet du Projet de loi C-11;
- un document de fond sur le programme international du Réseau;
- un document intitulé « Victoire en Afrique du Sud, mais la lutte continue », où sont expliqués les récents développements dans l'accès aux traitements à l'échelle internationale.

À venir au cours des prochains mois : des documents abordant les soins de santé complémentaires, les questions juridiques et éthiques liées au développement et à l'éventualité d'un vaccin anti-VIH/sida, de même que sur la question du test obligatoire du VIH pour les personnes qui peuvent avoir exposé autrui au VIH.

Pour obtenir la liste complète de nos publications : Éric Nolet à <enolet@aidslaw.ca>, ou à (514) 397-6828 (poste 227).